

Bureau du 28 février 2005

Décision n° B-2005-2980

objet : **Prestations d'auscultation et diagnostic structurel des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2445 en date du 13 septembre 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations d'auscultation et diagnostic structurel des ouvrages visitables du système d'assainissement de la Communauté urbaine.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 janvier 2005, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse trois fois une année) :

- lot n° 1 : diagnostic structurel par auscultations géophysiques, par réfléxométrie d'impulsion radar ; groupement d'entreprises Concrète - 3ABTP pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT et maximum de 100 000 € HT ;

- lot n° 2 : diagnostic structurel par auscultations mécaniques, par vérinage intérieur et auscultation de radier ; groupement d'entreprises Sagep - Structure et réhabilitation pour un montant annuel minimum de 40 000 € HT et maximum de 150 000 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels afférents, avec les entreprises suivantes :

a) - lot n° 1 : diagnostic structurel par auscultations géophysiques, par réfléxométrie d'impulsion radar ; groupement d'entreprises Concrète - 3ABTP pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT et maximum de 100 000 € HT,

b) - lot n° 2 : diagnostic structurel par auscultations mécaniques, par vérinage intérieur et auscultation de radier ; groupement d'entreprises Sagep - Structure et réhabilitation pour un montant annuel minimum de 40 000 € HT et maximum de 150 000 € HT.

2° - La dépense maximale, pour les quatre années, de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement et budget principal - exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,